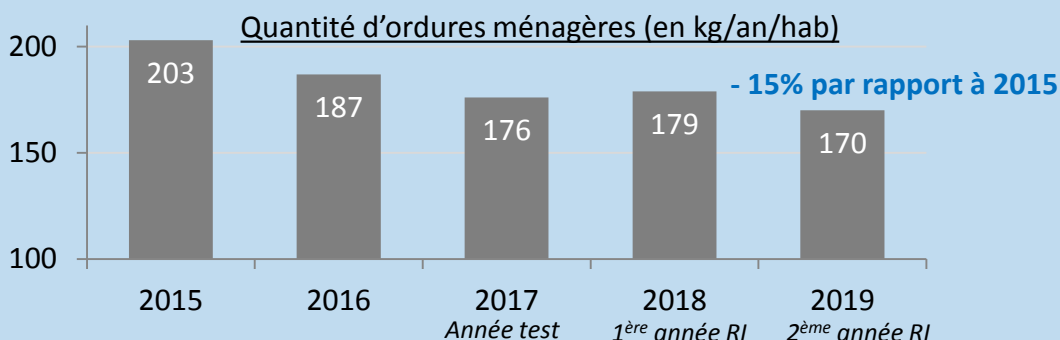


## BILAN 2019 DE LA REDEVANCE INCITATIVE (RI)

L'année 2019 correspond à la deuxième année de la mise en place de la redevance incitative à la levée, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Cette loi fixe comme objectif une diminution de 10 % des déchets ménagers pour 2020.

Depuis 2015 sur le territoire de la CC du Sud Messin, une diminution de 15% des ordures ménagères est constatée grâce à vos efforts (prévention des déchets, tri, consommation durable ...).



## EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI A TOUS LES PLASTIQUES

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, tous les emballages alimentaires et cosmétiques en plastique se recyclent en veillant à bien respecter ces 3 règles :

- ✓ bien vider les déchets,
- ✓ ne pas les emboîter entre eux,
- ✓ séparer les couvercles et opercules des pots et barquettes.



L'application  
Guide du Tri



➤ Une question, un doute  
[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

## BADGE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

La déchèterie située à **VERNY** est équipée d'un contrôle d'accès nécessitant un badge. La seconde déchèterie à **RÉMILLY** (fermée actuellement pour travaux) sera également dotée du même système. Aussi par la suite, ce badge donnera accès aux deux déchèteries.

Pour obtenir un badge d'accès, dans la limite de un par foyer, la demande est à effectuer auprès de la CC du Sud Messin depuis le site Internet [www.sudmessin.fr](http://www.sudmessin.fr) ou par téléphone 03.87.38.04.10.

En attendant la réception du badge par courrier, munissez-vous d'un justificatif de domicile qui sera à présenter au gardien de déchèterie.



## REPORT DISTRIBUTION DU COMPOST

En raison de l'épidémie du coronavirus, la distribution gratuite de compost\* initialement prévue le samedi 4 avril est reportée au **samedi 10 octobre 2020** à la déchèterie de Verny.

Pensez à vous munir de vos pelles et contenants.

\* jusqu'à épuisement du stock. Quantité limitée.

